

LES MISSIONS

LA CONNAISSANCE DE LA FAUNE ET DES MILIEUX NATURELS



Les ingénieurs des CNERA pilotent des recherches et suivis sur plus de 50 espèces de la faune sauvage chassable ou protégée, et sur les habitats naturels.

Ils sont épaulés par des techniciens intégrés dans leurs équipes spécialisées, et s'appuient sur les agents des services départementaux pour des opérations d'observation, de suivi et de collecte de données, ou encore pour des prélèvements.

Six réseaux nationaux de suivis de la faune fonctionnent dans un partenariat étroit avec les Fédérations départementales des chasseurs.

D'autres études et suivis sont pilotés par les CNERA pour le compte du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

PARTICIPER AUX DENOMBREMENTS ET A LA CONNAISSANCE DES POPULATIONS ANIMALES



LES CNERA, AU NOMBRE DE 5, SONT CHACUN SPÉCIALISÉS DANS UNE ESPÈCE OU UN GROUPE D'ESPÈCES avifaune migratrice, cervidés-sangliers, faune de montagne, petite faune sédentaire de plaine, prédateurs-déprédateurs.

ETUDIER LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS ANIMALES (abondance, reproduction...)



CONNAITRE LEURS HABITATS

LE RÉSEAU SAGIR SE CONSACRE AU SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE. Un ingénieur de l'ONCFS anime un réseau de correspondants dans les fédérations de chasseurs et les services départementaux de l'ONCFS. Des animaux morts dans des conditions inexplicables sont recueillis et analysés en laboratoire pour connaître la cause des mortalités (maladies, empoisonnement). Ce réseau assure une veille sanitaire sur l'ensemble du territoire national, et permet aux autorités publiques de mettre en œuvre les décisions appropriées lors d'épizooties.



SUIVRE DES ESPÈCES, notamment celles qui peuvent provoquer des dégâts



LE RÉSEAU CASTOR permet de suivre l'évolution des populations de castors (espèce protégée) et de répertorier les dégâts que ces animaux peuvent parfois causer aux peuplements forestiers ou rives des cours d'eau. Ces données permettent de préconiser aux gestionnaires des aménagements adéquats pour se prémunir des dégâts.

EXERCER UN SUIVI SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE



Loire-Atlantique

Maine-et-Loire

Mayenne

Côtes d'Armor Morbihan

Finistère Sarthe

Ille-et-Vilaine Vendée